Certifié conforme à l'original.

AUREA

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 20 décembre 2000

L'an deux mille, le vingt décembre à dix heures, se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président, Monsieur Pascal Albert Petit, les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme AUREA, au capital de 24 080 000 francs, divisé en 240 800 actions de 100 francs chacune de valeur nominale, intégralement libéré.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

- Monsieur Pascal ALBERT PETIT — Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Bernard NOETZLIN — Administrateur
- Monsieur Cyrille VERNES — Administrateur
- Monsieur Roger VOISIN — Administrateur
- Messieurs Jacques PERROT et Nicolas SCHLUMBERGER, administrateurs, sont absents.

Les membres du Conseil présents, émargent le registre de présence en entrant en séance.
La réunion est présidée par Monsieur Pascal ALBERT PETIT, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président constate que le Conseil réuni peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Situation économique du Groupe au 31 octobre 2000
- Point sur le développement du groupe
- Démission d'un administrateur
- Convention de prêt
- Questions diverses

POINT 1 : Situation économique du Groupe au 31 octobre 2000

Le Président fait un état de la situation économique du Groupe et présente les résultats des sociétés arrêtés au 31 octobre 2000 qui se traduisent par une perte consolidée part du groupe de 7,6 MF.
Cette perte confirme la situation présentée au 30 juin 2000, en raison du trop lent démarrage de l'activité de ventes directes, qui ne permet pas de couvrir les coûts de la force de ventes et les charges fixes de la société Vigo.
Le Président présente au Conseil le projet de restructuration des sociétés Vigo et Atlantic Codental, qui doit permettre de redonner une exploitation équilibrée pour la fin de l'exercice 2001.

Le Conseil approuve ces mesures et demande de prévoir le cas échéant la fermeture du site de Marseille. Il demande par ailleurs qu'un redressement sensible de l'exploitation soit engagé au cours du premier semestre 2001.
Dans le cadre des actions entreprises, le Président présente au Conseil le nouveau Directeur Commercial, Monsieur Ezer Gozlan, qui expose aux membres du Conseil la politique qu'il compte mettre en oeuvre et les actions qu'il mettra en place dès le mois de janvier 2001.

POINT 2 : Point sur le développement

Le Président fait un rappel du projet Dentoria, filiale du Groupe Sanofi Synthelabo, qui permettra d'ouvrir l'accès au marché des cabinets dentaires, segment de marché indispensable à la survie du groupe.
Ensuite il fait part de l'état d'avancement des travaux d'audit, qui doivent conduire à un protocole d'accord en janvier 2001 et à une transaction définitive au 31 janvier 2001.
Le Conseil approuve ce projet et souhaite que cette acquisition se réalise dans les meilleures conditions.

POINT 3 : Démission d'un administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean Philippe Vernes de ses fonctions d'administrateur.
Il décide de ne pas pourvoir à son remplacement

POINT 4 : Convention de prêt

Le Conseil prend acte d'un convention de prêt accordé par la société Aurea, d'un montant de 1,9 MF au bénéfice de sa filiale Atlantic Codental. Ce prêt d'une durée de trois ans, est rémunéré au taux de 5,5%.

POINT 5 : Questions diverses

Dans le registre des questions diverses le Conseil approuve le projet de convention d'intégration fiscale à intervenir entre la société Aurea, et ses filiales Atlantic Codental sa et Vigo sa.
Il donne en conséquence tous pouvoirs à Monsieur Pascal Albert Petit, avec faculté de substitution, à l'effet de conclure ladite convention pour une durée de 5 exercices à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2001 et plus généralement signer tous documents annexes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Président propose de réunir un Conseil au plus tard fin janvier 2001 pour faire le point sur le projet Dentoria.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le conseil est levé à 12H30.

Le Conseil d'Administration